**Nouvelles d'Europe. Novembre 2012. N° 1246**

**Risques de fragmentation en Europe**

**François Vié.** Chronique hebdomadaire d’actualité sur l’Union européenne. Diffusion sur Radio PFM (99.9)

Les chroniques peuvent être écoutées et lues sur **nouvellesdeurope.com**

12 novembre 2012.

L'article premier du traité de Lisbonne, rappelle l’objectif de l’Europe d’une « *union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe* ». Cet objectif est actuellement mis à mal pas l’apparition de mouvements qui prônent l’autonomie, voire l’indépendance de certaines régions européennes.

Le Premier ministre britannique vient d’accepter un référendum sur l’indépendance de l’Ecosse, qui se tiendra à l’automne 2014.

En Catalogne, des élections auront lieu le 25 novembre. Le président de la Communauté autonome demande un référendum sur l’autodétermination de la nation catalane.

Au Pays Basque espagnol les nationalistes ont gagné les élections avec deux tiers des sièges au Parlement régional. Le gouvernement espagnol a bloqué l’organisation d’un référendum sur l’indépendance.

En Flandre, le parti séparatiste gagne du terrain avec sa victoire aux municipales du 14 octobre à Anvers.

En Italie du Nord, la Ligue du nord prône la sécession de la plaine du Pô qu’elle appelle « Patagonie ».

L’Union européenne a involontairement encouragé ces mouvements. Dans le but de favoriser la diversité culturelle de l’Europe, elle a reconnu les langues régionales en 1992 avec la « Charte européenne des langues régionales et minoritaires ». Elle reconnait aux régions une voix dans le débat politique européen au sein du Comité des régions, un organe consultatif représentant les autorités régionales et locales au sein de l'Union européenne. L’existence même de l’Union européenne est perçue par les indépendantistes comme une protection contre les risques qu’il y a à devenir indépendant dans un monde mondialisé.

La crise économique exacerbe ces mouvements. Le désir d’indépendance n’a pas que des motivations culturelles. Il vient aussi du sentiment que l’on paye pour les autres et que l’on s’en sortira mieux tout seul. L’Ecosse vise les gisements d’hydrocarbure dont elle pourrait disposer dans la mer du Nord et qui lui assureraient la prospérité. La Catalogne constitue à elle seule 20% de l’économie espagnole. La Flandre pense qu’elle paye pour la Wallonie et l’Italie du Nord qu’elle finance sans cesse le Mezzogiorno. Les mouvements indépendantistes exploitent l’égoïsme prompt à ressurgir en temps de crise. Ils sont souvent exploités par l’extrême droite.

Comment l’Union européenne peut-elle réagir à ce risque de fragmentation des pays et des sociétés européennes ?

En principe l’Union garantit l’intégrité territoriale de ses membres. Si une région décidait de devenir indépendante, elle devrait formuler une nouvelle demande d’adhésion. Celle-ci devrait être acceptée à l’unanimité des pays membres, et n’aboutirait qu’à la suite d’un long processus de négociations.

La question est évidemment politique. Les institutions européennes sont prises au dépourvu. L’Union ne souhaite pas voir des régions faire sécession de leur pays. Mais il ne peut pas non plus être question de priver des citoyens européens de leurs droits. L’Union serait dans l’obligation de conserver en son sein un nouvel Etat. Une situation dont l’Union européenne aurait bien fait l’économie, alors qu’elle a tant de mal à parfaire son unité.